



Compte rendu de la séance du conseil municipal en date du 29 janvier 2015

Présents : Monsieur Alain CHMIEL, Madame Anne-Marie MICCOLI, Madame Jaclyn MALAVAL, Monsieur Jean-Claude PUECH, Monsieur François GAUDRY, Monsieur André BOIRAL, Madame Michèle GRANET, Madame Françoise MEJEAN, Madame Geneviève ROUSSEAUX, Madame Laurette GELY, Monsieur Roland CARRUELLE

Représentés : Monsieur Marc PERES par Madame Michèle GRANET, Monsieur Olivier BARTHEZ par Madame Françoise MEJEAN, Madame Agnès BADAROUX par Monsieur Alain CHMIEL

Excusés : Madame Elsa NURIS

1) Vote des tarifs pour l'année 2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs communaux pour l'année 2015 comme suit :

Marchés nocturnes : 3,00 € le mètre linéaire

Occupation du domaine communal : 27 € le m²

Columbarium : 1 100 € la case

Concession cimetière : 33 € le m²

Tarif gîtes St Vincent :

Gîtes 1 et 6 (5/6 personnes)	
Semaines de Juin et Septembre	290 €
Semaines de Juillet et Août	390 €

Gîtes 2 à 5 (2/3 personnes)	
Semaines de Juin et Septembre	230 €
Semaines de Juillet et Août	310 €

La location des gîtes communaux est confiée à "Lozère résa" en contrepartie d'une commission de 15 %.

2) Vote des loyers communaux

Suite à l'analyse de la liste des différents logements et locaux loués par la commune, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a fixé le montant des loyers pour l'année 2015.

3) Choix d'une entreprise pour des travaux d'élagage

Le Maire expose au conseil municipal que l'élagage des arbres doit être effectué, pour ce faire, trois devis ont été reçus :

Cévennes Evasion :	4 810,00 € HT soit 5 772,00 € TTC
EURL Larochette Paysage :	2 611,00 € HT soit 3 133,20 € TTC
GIE du Cèdre :	2 455,00 HT TVA non applicable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de retenir l'entreprise GIE du Cèdre pour effectuer les travaux d'élagage sur la commune pour un montant de 2 455,00 €

4) Organisation d'un stage des Artisans Bâisseurs en Pierres Sèches

Le Maire indique que suite à la rencontre avec les ABPS en fin d'année, il serait intéressant qu'un stage puisse être organisé en mai ou juin afin de réaliser des murs en pierres sèches à Chaumeils.

Le coût de l'organisation de ce stage pour la mairie est de 3 380,00 € auquel il faut ajouter la fourniture des pierres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'organiser un stage avec les ABPS pour un montant de 3 380,00 € pour réaliser un mur en pierres sèches à Chaumeils.

AUTORISE le Maire à signer la convention ainsi que l'ensemble des documents afférents à cette opération.

5) Avancements de grade 2015

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le budget communal,

Vu le tableau des effectifs,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le taux de promotion applicable à l'effectif des fonctionnaires des cadres d'emplois remplissant les conditions d'avancement de grade et déterminant ainsi le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à l'un des grades d'avancement selon les modalités suivantes :

Cadre d'emploi	Catégorie	Possibilité avancement grade	Ratios
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	1/3
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	C	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	0 %
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	0 %

6) Réduction du périmètre de protection à Champerboux

Vu la loi SRU n°2000-1208 du 13 décembre 2000, et notamment l'article 40,
Vu le code du patrimoine, concernant les dispositions relatives aux immeubles adossés aux immeubles classés et aux immeubles situés dans le champ de visibilité des immeubles classés ou inscrits, notamment l' article L.621-30-1,
Vu l'ordonnance n°2005-1128 du 8 septembre 2005 relative aux Monuments Historiques et Espaces protégés,
Vu le décret n°2007-487 du 30 mars 2007 relatif aux Monuments Historiques et ZPPAUP,

Le Maire explique au conseil municipal que plusieurs usagers, notamment sur Champerboux, ont déposé des déclarations préalables de travaux pour effectuer des réfections de toiture en lauzes de gneiss. Champerboux étant situé dans le périmètre de protection de la croix classée à l'inventaire des monuments historiques, l'avis du Service Territorial d'Architecture et du Patrimoine (STAP) est donc obligatoire pour l'obtention de l'autorisation d'urbanisme.

Le Maire ajoute que le STAP n'autorise pas la lauze en gneiss pour favoriser la lauze calcaire. Afin de s'adapter aux réalités patrimoniales du hameau, le Maire propose de remplacer le périmètre de protection de 500 mètres autour de la croix par un périmètre de protection modifié qui exclurait les bâtiments situés hors champ de visibilité du monument.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de solliciter l'architecte des bâtiments de France pour émettre une proposition et lancer la procédure afin de remplacer le périmètre de protection de la croix classée de Champerboux par un périmètre de protection modifié.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à cette procédure.

Résultat du vote :

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 2

7) Nettoyage des chemins par un chantier d'insertion

Le Maire expose qu'il a rencontré l'ONF pour discuter d'un projet de nettoyage des chemins des Boissets, de Pessades, et de la croix des Brousses. Ces travaux d'entretien seraient réalisés par un chantier d'insertion dirigé par l'ONF entre le 15 février et le 15 mars.

La prestation proposée par l'ONF s'élève à 1 820,00 € correspondant à 7 journées d'un montant de 260,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les travaux de nettoyage des chemins pour un montant de 1 820,00 €

AUTORISE le Maire à signer le devis de l'ONF

8) Choix d'une entreprise pour des travaux de ferronnerie

Le Maire propose au conseil municipal d'installer un garde corps sur la descente qui rejoint la source de Burle, qui va être modifié pour permettre le passage des véhicules légers.

D'autre part, il propose la pose d'une porte comportant 2 ouvrants à l'église de Champerboux.

Trois entreprises ont répondu à la consultation :

Entreprise Christian RECOULY : 2 850,00 € HT soit 3 420,00 € TTC

Garage COUDERC : 4 750,00 € HT soit 5 700,00 € TTC

Camille AUDIGIER : 367,00 € TTC le mètre linéaire soit 5 138,00 € TTC, l'entreprise n'a pas répondu pour la porte de Champerboux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de retenir l'entreprise Christian RECOULY pour un montant de 3 420,00 € TTC.

QUESTIONS DIVERSES :

- Il est signalé que le départ du chemin de la base de plein air de Sainte Enimie est dangereux, des travaux de sécurisation sont à prévoir.
- Le Maire indique qu'il a rencontré le Président de la Diane des Causses. Lors de cette entrevue, la Diane des Causses s'est montrée favorable à la conclusion d'un bail emphytéotique pour la mise à disposition de la maison de la chasse au Bac.
- Monsieur Roland CARRUELLE fait part au conseil municipal d'une exposition à Ispagnac sur la gestion des déchets et propose que cette exposition soit programmée également sur Ste Enimie. Les membres du Conseil Municipal approuve cet démarche. Il expose aussi que l'opération pour la mise en place de composteurs chez les habitants va être renouvelée par le SICTOM.
- Madame Michèle GRANET expose que Radio Bartas l'a contacté pour parler du concours et du concept des cabannes à livres qui seront prochainement installées dans la commune.
- Madame Michèle GRANET est chargée de consulter des entreprises pour l'achat de 1000 verres réutilisables (au lieu de 500) qui seront mis à disposition des associations et utilisés par la mairie pour les animations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

**Le Maire,
Alain CHMIEL**

